

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-458-1935 promulguant, dans la colonie, le décret du 29 décembre 1934, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1959).

n° 14-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 29 décembre 1934, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1955), "Ainsi inséré au Journal officiel de la République française du 50 décembre 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 décembre 1934 susvisé, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1955).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. de Coppet.